

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

SOUTENIR LE DANEMARK ET LE GROENLAND ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 4 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par
M. Caure et M. Damien Girard

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 18, insérer les deux alinéas suivants :

« Considérant que l'exercice militaire "Endurance arctique", déployé depuis le 14 janvier 2026, rassemblant des soldats de plusieurs pays européens dont des militaires français au Groenland afin de produire un signal politique clair de solidarité européenne et empêcher le tête-à-tête imposé par Washington entre les États-Unis et le Danemark, en inscrivant la sécurité du Groenland dans une logique collective européenne, est un outil pour affiner une stratégie européenne commune en Arctique ;

« Considérant que la France peut jouer un rôle central pour la sécurité du Groenland et du Danemark par ses capacités de projection et de ravitaillement de ses troupes alpines, de ses capacités aériennes de transport stratégique et drones adaptés au froid extrême ainsi que par son expertise en matière de sécurisation des infrastructures, de lutte informationnelle et anti-ingérence ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à actualiser le texte de la résolution en prenant en compte le récent déploiement de l'exercice militaire « Endurance arctique » et en précisant le rôle sécuritaire que la France peut accomplir en faveur du Groenland et du Danemark.